

# Denier Saint-André

Marie-Laure Legay

Droit de traite qui se percevait sur les marchandises qui montaient, descendaient ou traversaient le Rhône depuis Rocquemaurette en Vivarais jusqu'à Caussade (bureau de Silveriat) : il était donc dû dans cette étendue sur les marchandises qui descendaient du Dauphiné par le Rhône pour être déchargées en Provence ou Comtat-Venaissin ou inversement qui remontaient, et sur les marchandises qui descendaient de Lyon vers Avignon, Marseille ou vers le Dauphiné. Sans doute établi initialement pour la construction et l'entretien du Fort-Saint-André, ce droit consistait en un denier pour livre du prix des marchandises qui traversaient les provinces soit par terre, soit par le Rhône.

## Références scientifiques

### Sources archivistiques et imprimées:

- Sources imprimées:

### Bibliographie scientifique:

### Citer cette notice:

Marie-Laure Legay, *Denier Saint André* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/66>